

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Délibération</b> n°25/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le neuf juillet, le Conseil Municipal de la commune de Les Mesnuls légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.
<b>Date de convocation:</b> 03/07/2025	<b>Étaient présents :</b> Michel ROUX Maire, Francis DAZIN 1 <sup>er</sup> adjoint, Valérie VALLETTE 2 <sup>ème</sup> adjointe, Arnaud MEUNIER DU HOUSOY 4 <sup>ème</sup> adjoint, Gérald BOHY, Daniel SCHILDGE, Marie-Christine GEMY, Emmanuelle ZACCARO :
<b>Date d'affichage</b> 03/07/2025	<i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présents : 8 Pouvoir : 1 Votants : 9	<b>Absents excusés et représentés :</b> Jean-Yves LE PENNEC donne pouvoir à Gérald BOHY
	<b>Absents excusés :</b> Christian BRAILLARD, Julie BRIOT, Gaëlle LANGLOIS, Marie LESCROART, Tatiana NUYTEN, Pablo SCIANDRA
	<b>Secrétaire de séance :</b> Gérald BOHY, désigné en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet : REVISION DES TARIFS AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL AU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-REMY L'HONORE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération 26/2024 en date du 9 septembre 2024 fixant les tarifs aux familles mesnuloises à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**Considérant** que les enfants mesnulois sont accueillis au centre de loisirs de la commune de Saint-Rémy l'honoré les mercredis et pendant les vacances scolaires et que la commune prend en charge une partie des frais de fonctionnement de ce service rendu aux familles,

**Considérant** que le Conseil municipal de la commune de Saint-Rémy l'Honoré en date du 14/04/2025 a révisé les tarifs pour l'accueil au centre de loisirs pour l'année scolaire 2025/2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'accueil au centre de loisirs de Saint-Rémy l'Honoré à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

Journée avec repas	Demi-journée avec repas
29,25 €	18,80 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, en Mairie, le 9 juillet 2025

Gérald BOHY,  
Le Secrétaire de séance



Michel ROUX,  
Le Maire

